



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS

RELEVÉ DE DECISIONS/INFORMATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09/02/2021 A 18H30

Présents : REGALLET Paul, ARGOUD Yves, BERTHIER Yves, BERTHOLLIER Christian, CAGNIN Georges, CEVOZ-MAMI Christian, LESAGE Claude, PARAVY Jean-Claude, PERSON Philippe, PICARD Marie-France, VERGUET Nicolas, VITTOZ Philippe

Excusés/Absents : ANDRE Valérie, PERROT Alain.

A)-INTERVENTIONS

1-Monsieur Yann BRIANCON, Directeur de la prévention à la « La Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Savoie », est intervenu au sujet d'une demande de financement partagée entre les 3 CC de l'APS pour un ½ poste d'Éducateur de rue ; le Département en finançant l'autre moitié.

Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence des Savoie

Activités principales réalisées : protection et accompagnement d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes en danger physique, moral ou psychologique ou en risque de l'être.

Adresse du siège social : 177 avenue du Comte Vert à Chambéry

Directeur du Dispositif Prévention : Monsieur Yann BRIANCON

- Ses coordonnées : Téléphone : 06 84 70 63 16 Courriel : y.briancon@sauvegarde2savoie.fr

Présentation de l'action par Monsieur Yann BRIANCON et Monsieur Laurent PRAT, Directeur du service prévention sur le secteur Chambéry/APS :

Accompagnement de jeunes de 11 à 21 ans sur l'Avant-Pays Savoyard

Objectifs de l'action :

- Développer l'offre de chantiers éducatifs sur le territoire de la Communauté de Communes
- Permettre le développement de l'offre Connexion Jeunes de présence sociale numérique
- Poursuivre le développement d'une dynamique partenariale

A quels besoins cela répond-il ?

Dans un territoire enclavé, les jeunes de 11 à 21 ans du territoire ont besoin d'une offre relationnelle de proximité pour engager des parcours d'accompagnement. Par ailleurs, il manque de réponses concrètes sur le territoire pour permettre aux jeunes une insertion sociale et professionnelle.

Qui a identifié ce besoin ?

Les professionnels de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie (SEAS), les acteurs jeunesse du territoire, la Mission Locale Jeunes, les établissements scolaires.

Description de l'action :

L'action consiste dans la pérennisation d'un poste éducatif sur le territoire de la Communauté de Communes Val Guiers avec 3 déclinaisons majeures :

- La mise en place de chantiers éducatifs pour les jeunes. Ce dispositif doit permettre aux jeunes de bénéficier d'une activité d'insertion sociale et professionnelle valorisante et participant au développement du territoire.
- Le dispositif Connexion Jeunes qui consiste en une présence régulière sur les réseaux sociaux doit permettre aux jeunes de trouver une réponse rapide à leurs demandes et besoins mais aussi de trouver des interlocuteurs pour exprimer également leurs besoins et demandes...Ce dispositif fera l'objet d'une communication dans les différents espaces occupés par les jeunes (collège, espace jeunes...)
- Ce poste doit permettre de poursuivre le travail partenarial engagé avec la MLJ et le service jeunesse pour proposer une réponse structurée et concertée aux jeunes.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la mission de Prévention Spécialisée portée au titre de la protection de l'enfance par le Conseil Départemental.

Elle participe en outre à la politique nationale portée par le Plan Pauvreté ainsi que la Politique intercommunale d'offre en direction de la jeunesse.

Public bénéficiaire :

- Jeunes de 11 à 21 ans en situation de précarité et de vulnérabilité du territoire
- Environ 50 jeunes du territoire en contact avec les éducateurs pour une vingtaine bénéficiant d'un accompagnement renforcé.

Moyens mis en œuvre :

- Un tiers temps de poste éducatif supplémentaire serait affecté au développement de ces actions
- Le Dispositif Prévention mettra à disposition l'ensemble des moyens matériels dédiés à la réalisation de la mission : véhicule, informatique, équipements pédagogiques...

Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action (quartier, commune, canton, département, zone géographique...) – préciser le nom du territoire concerné : APS et Communauté de Communes Val Guiers

Date de mise en œuvre prévue (début) : 2021

Durée prévue : 3 ans

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus :

- Nombre de jeunes rencontrés et accompagnés sur le territoire (âge, genre, problématiques)
- Nombre de chantiers éducatifs développés/nombre de jeunes en chantier
- Nombre de jeunes en contact par Connexion Jeunes
- Nombre de rencontres partenariales sur le territoire
- Avis et satisfaction des jeunes, des familles et des partenaires

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestations, déplacements, salaires...) : frais de personnels

Coût d'un poste : 35 000€ brut/an chargé

Demande d'une subvention auprès de la CCVG : 10 000€/an pendant 3 ans

La discussion se poursuivra lors d'un prochain Bureau communautaire.

Monsieur Frédéric GROSJEAN, Responsable du service « Val Guiers Ados » de la CC Val Guiers, est intervenu en appui de Messieurs BRIANCON et PRAT afin d'expliquer le partenariat entre le service et « La Sauvegarde ».

Au quotidien

Présence régulière du service sur le territoire

Lien étroit ensemble (communication régulière, échanges d'informations...)

Alerte ou vigilance sur certaines situations

Participation à un groupe d'échanges de pratiques et d'informations des travailleurs sociaux du territoire 1 fois par trimestre

Actions communes

Séjour en commun à l'initiative de l'une ou l'autre des structures

Sortie à la journée en commun également

Présence de La sauvegarde sur un créneau d'accompagnement à la scolarité

Projets communs

Développement de l'accompagnement à la scolarité avec une réflexion sur l'implication de lycéens dans l'encadrement.

Participations communes au forum job d'été du mois d'avril mis en place avec la Mission locale et d'autres partenaires.

Travail commun à la mise en place et au suivi de connexion jeunes (outil numérique de contact avec la jeunesse).

Importance du partenariat

De par sa mission et son mandat La sauvegarde a une porte d'entrée dans les familles pour faire avancer les situations.

Dans le cadre de leurs missions éducatives, sur une action commune les éducateurs vont avoir un regard beaucoup plus axé sur l'individu et ainsi pouvoir détecter des difficultés ou des demandes d'aides.

Les animateurs travaillant plus sur le collectif, nous avons besoin des deux pour être efficace sur le champ de la protection de l'enfance.

Nous avons appris à travailler ensemble et parfaire notre complémentarité. Voir leur présence réduite sur le territoire serait dommageable pour tous et aurait des répercussions à moyens ou longs termes sur la jeunesse de notre territoire.

La présence de La sauvegarde permet aussi de développer des projets que le service Val Guiers ados ne pourrait porter seul (chantier éducatif par exemple)

Le service prévention mène un travail bien spécifique qui ne peut être mené à l'échelle de Val Guiers ados.

Territoire d'actions :

Si de nombreux jeunes suivis actuellement se trouvent sur Pont de Beauvoisin et St Genix les villages, c'est évidemment l'ensemble du territoire qui est concerné, et les situations qui sont indiquées au service seront prises en charge sur toutes les Communes.

2-Intervention du SDIS 73 avec le Capitaine Karine SALAVIN et l'Adjudant/Chef Christophe DAVID, adjoint au Chef de Centre de St Genix les villages, à propos des Jeunes Sapeurs Pompiers et autres sujets liés aux Pompiers. Absent excusé : le Capitaine Julien MONTET, chef de centre de Pont de Beauvoisin.

(voir documents en pièces jointes :

- Bilan opérationnel 2020 du CIS de Pont de Beauvoisin et de St Genix les villages avec les activités détaillées de chaque centre.
- Point sur les Jeunes Sapeurs-Pompiers

Le Capitaine SALAVIN propose d'organiser une réunion dédiée aux questions budgétaires posées lors de la réunion et notamment au sujet du montant de la DAT.

Quant aux JSP le compte-rendu d'activités et le bilan nous seront adressés prochainement.

A noter que depuis 2017 la CC Val Guiers verse une subvention annuelle de 5000€ à l'association.

B)-DISCUSSION AUTOUR DES THEMES SUIVANTS

Monsieur Paul REGALLET, Président

1-Modification de la composition du Bureau communautaire : ajout d'un membre qui deviendra Conseiller délégué « Culture et Communication » :

Monsieur le Président rappelle les discussions relatives à ce sujet et précise que pour être « Conseiller délégué » il faut être membre du Bureau.

Les Conseillers communautaires délégués sont en effet les membres du Bureau (autre que le Président et les Vice-Présidents) qui bénéficient d'une délégation de fonction dès lors que tous les Vice-Présidents en ont déjà une (CGCT articles L 5211-10 et L5211-9).

Suite à la validation par le Bureau communautaire du 12/01/2021, il sera donc proposé au Conseil communautaire du 23/02/2021 :

- De modifier la composition du Bureau communautaire qui sera alors composé du Président, de 7 Vice-Présidents et de 7 membres au lieu de 6
- D'élire le 7^{ème} membre du Bureau
- De modifier la liste des membres du Conseil communautaire bénéficiaires d'une indemnité

2-ZAE la Tuilière à Champagneux : Projet de vente de deux parcelles

- **Une parcelle d'environ 2500 m² :** une lettre d'engagement est signée de la part de Monsieur MOREL qui souhaite effectuer une construction industrielle liée à son activité de Chaudronnerie, Tuyauterie, Serrurerie.

Monsieur MOREL est également en contact avec la Mairie de St Genix les villages pour acquérir une parcelle appartenant à la Commune sur la ZAE du Contin.

A noter : cette parcelle se situe sur une zone communautaire. Par délibération du Conseil communautaire du 08/09/2020 la CC Val Guiers a donné son autorisation à la Commune pour une vente directe à l'entreprise et ce, selon les modalités patrimoniales et financières du transfert des ZAE définies par délibération du 16 mai 2017.

- **Une parcelle d'environ 2000 m² :** une lettre d'engagement est signée de la part de Monsieur Charles LEGRANT qui souhaite construire un bâtiment métallique de type agricole pour en faire un atelier de charpente étant lui-même charpentier.

Le Président n'ayant pas délégation pour signer les promesses de vente, une fiche de renseignements sera donnée à ces deux porteurs de projet dans l'attente de la décision du Conseil communautaire qui sera sollicité à cet effet le 23/02/2021.

3-Convention avec l'EPFL pour l'acquisition de la propriété TIES à Champagneux

Rappel de la Délibération du 25/02/2020 : la société TIES, qui avait repris les installations de l'entreprise Blanchin à Champagneux, avait été placée en liquidation judiciaire en février 2014.

Pour permettre d'avancer sur le projet et en réponse à la demande du liquidateur, une évaluation de France Domaine a été sollicitée.

La valeur résiduelle du foncier est estimée à 260 000 €.

Par ailleurs, le coût des travaux et contrôles associés serait de l'ordre de 523 200 €.

L'Etat, dont le plan d'actions sur le sol (stratégie régionale eau-air-sol) vise à inscrire le territoire régional dans la trajectoire du zéro artificialisation nette, impliquant un réemploi systématique du foncier déjà artificialisé (friches) apporterait une aide de 100 000 €.

La Région, gestionnaire des fonds européens FEDER, pourrait soutenir les travaux de reconversion par une subvention européenne à déterminer (environ 400 000€).

Plus d'éventuelles autres aides de l'Europe, du Département, ...

Une entreprise serait prête à acquérir le foncier aménagé pour une somme de 100 000 €.

Au total il resterait à charge de la CCVG la somme de 183 200€.

Par délibération du 25/02/2020, le Conseil communautaire a décidé :

- de poursuivre l'opération ;
- de demander à l'EPFL de négocier avec le liquidateur ;
- de favoriser l'implantation d'une activité économique en mobilisant toutes les aides possibles ;
- de prendre à son compte le reste à charge de l'opération ;

et a mandaté le Président pour signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Afin de poursuivre cette opération, le Conseil communautaire du 23/02/2021 sera sollicité pour autoriser le Président à signer une convention de portage avec l'EPFL sur une durée de 8 ans au taux de 1%.

Monsieur Christian BERTHOLLIER, Vice-Président en charge des travaux

4-ZAE La Girondière à St Béron : Servitude du SDES pour implantation de réseaux (élec-télécom) enterrés dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux par la Commune de St Béron en coordination avec notre aménagement de l'accès à la ZAE Girondière.

Il sera proposé au Conseil communautaire du 23/02/2021 de signer une convention pour l'implantation des réseaux secs dans l'emprise de la parcelle A 2114 qui appartient à la CC Val Guiers.

Cette parcelle est comprise dans l'emprise du projet d'aménagement de la voie communale « rue des Bonnes » qui dessert la ZAE Girondière. Cette servitude est compatible avec le projet d'aménagement.

Ce projet a été vu en réunion et sur site avec notre Maître d'œuvre ISAGEO.

5-ZAE du Jasmin à St Genix les villages : vente à la minoterie Vuillermet : modification de la désignation de l'acquéreur

La délibération initiale a été établie au nom de PHILICOT ET COOP DAUPHINOISE sur la demande de M. NICOT porteur du projet.

A la demande du notaire une nouvelle délibération est nécessaire, car La Coop Dauphinoise s'est retirée du projet et M. NICOT réalise ce projet avec la société Minoterie Dauphinoise.

Il sera proposé au Conseil communautaire du 23/02/2021 de délibérer afin de pouvoir modifier la désignation de l'acquéreur en ce sens.

6-ZAE du Tuilière à Champagneux : vente à Alliance expansion : modification de la désignation de l'acquéreur

La société ALLIANCE expansion s'étant substituée à M Frérot, il sera proposé au Conseil communautaire du 23/02/2021 de délibérer afin de pouvoir modifier la désignation de l'acquéreur en ce sens.

Monsieur Paul REGALLET, Président

7-ZAE de la Baronnie à Pont de Beauvoisin : vidéosurveillance

Suite à la demande de la Gendarmerie, la Commune de Pont de Beauvoisin souhaite étendre le dispositif de vidéosurveillance sur son territoire notamment vers le rond-point de SUPER U qui se trouve être dans le périmètre ZAE de la CC Val Guiers qui est sollicitée à cet effet par la Commune pour l'acquisition de caméras.

La vidéosurveillance relevant d'une manière générale du domaine de la sécurité publique, le Bureau communautaire décide que la vidéosurveillance doit rester communale et répond négativement à la demande de la Commune de Pont de Beauvoisin.

8-Construction de la Maison des Ados à St Genix les villages : l'entreprise COUTURIER Robert située à Yenne, demande à être indemnisée de la somme de 16 451€16 HT correspondant aux pertes financières qu'elle estime suite à l'arrêt du chantier lié à l'apparition de désordres sur la maçonnerie.

A noter que :

- Un cadre contractuel existe, les clauses du marché seront donc vérifiées et diront si des indemnités sont à verser ou pas et à quelle hauteur.
- Tant que le chantier est en cours il n'y a pas de transfert, le bâtiment est à la charge des entreprises et du Maître d'œuvre. Les conditions d'exécution des contrats seront vérifiées.
- Sur les rapports de chantier, il sera vérifié si les éléments à l'origine du désordre figurent et si des solutions réparatoires ont été préconisées.
- A vérifier également s'il y a eu un acte d'arrêt de chantier et de la part de qui. Et si dans cet acte d'arrêt une durée d'arrêt a été spécifiée ou pas.
- En dernier recours la CCVG prendra à sa charge un expert judiciaire indépendant pour définir l'origine du désordre et le coût.

9-Situation des garages au sous-sol du bâtiment « La Poste/MSAP » à St Genix les villages

Suite au dernier Conseil communautaire, les éléments suivants sont apportés :

Situation avec l'ancien propriétaire :

- Pas de bail écrit, seul un bail verbal sans durée fixée
- Un loyer de 33€/mois
- Pas de dépôt de garantie demandé

Les locataires ont été contactés par la CC Val Guiers :

- 7 ont dit être favorables pour signer un bail avec la CC Val Guiers au même prix, pour un an avec tacite reconduction
- 1 n'a pas répondu à ce jour au message laissé

Une délibération sera proposée au Conseil communautaire du 23/02/2021 afin de signer un bail locatif avec les locataires en place.

Monsieur Claude LESAGE, Vice-Président en charge des Transports scolaires et de la Mobilité

10-Compétence mobilité : projet de convention de coopération avec la Région AURA

Le projet de convention a été adressé aux membres du Bureau avec la convocation.

Face aux arguments de la Région qui souhaite que les Communautés de Communes lui laisse la compétence et après discussions et commentaires, il est demandé à chaque membre du Bureau d'adresser ses arguments au Président de la CCVG.

La discussion doit se poursuivre entre les 3 Présidents de la CCLA, de la CCY et de la CCVG lors du prochain Bureau du SMAPS le 11/02/2021 afin de prendre in fine une décision commune.

A noter : la convention avec la Région sera signée pour une durée de 6 ans. Elle sera reconductible tacitement, une fois, pour une durée équivalente à la première période. Chacune des parties aura la possibilité de dénoncer la convention, tous les ans, à la date anniversaire de la signature de la convention, avec un pré-avis de 6 mois.

Le Bureau souhaite que le motif de dénonciation de la convention soit précisé et ajouté.

Il est également souhaité que le Conseiller régional local fasse une intervention devant le Bureau communautaire.

11-Organisation du transport périscolaire pour 3 RPI : signature de trois conventions de financement entre la CC Val Guiers et la Région

Afin de favoriser l'accès des élèves aux services périscolaires, il a été convenu avec la Région AURA que les élèves se rendant à la garderie périscolaire pourront utiliser les services de transport scolaire existants moyennant une participation financière de la CCVG.

Il est donc nécessaire de passer une convention avec la Région pour chacun des 3 RPI situés sur le territoire de la CCVG, précisant notamment :

- Les modalités pratiques : une convention par RPI
- Le montant de la participation financière : 500€/RPI/année scolaire

Ces trois conventions de financement feront l'objet d'une délibération lors du Conseil communautaire du 23/02/2021.

Monsieur Jean-Claude PARAVY, Vice-Président en charge des Affaires sociales

12-Clic' et ressources : potentielle candidature au dispositif LEADER pour le financement d'actions de sensibilisation à l'environnement

Le Bureau donne son accord pour déposer une demande de subvention au dispositif LEADER pour le projet « Actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux » porté par Clic' et ressources.

Par le biais de 5 actions les objectifs opérationnels de ce projet seront de :

- Renforcer le lien social et la participation des habitants
- Former et autonomiser les acteurs dans la mise en place d'actions en faveur de la transition écologique/énergétique
- Sensibiliser à une gestion durable des déchets
- Sensibilisation prenant appui sur le numérique / objets connectés (bilan carbone en ligne, ...)
- Etc....

Cette subvention, si elle était accordée, pourrait prendre en charge une partie des frais de personnel de Clic' et ressources.

Monsieur Paul REGALLET, Président

13-Subvention à l'Association des Cadets de la Gendarmerie :

Suite à l'intervention de Monsieur Martial BATON devant le Conseil communautaire du 26/01/2021, le Bureau propose d'inscrire une subvention de 1000€ pour cette association au BP 2021.

Cette décision sera soumise au Conseil communautaire lors du vote du budget.

14-Litige eaux pluviales Dassin à St Béron : l'audience prévue le 09/02/2021 a été renvoyée au 9 mars prochain.

15-Projet de recrutement en vue du remplacement de Noëlle MERCIER, DGS :

Le projet d'annonce est présenté au Bureau qui propose quelques ajouts et modifications.

C)-QUESTIONS DIVERSES

16-Subvention à l'association Moto-club du Guiers :

Le Bureau refuse de subventionner la manifestation de moto-cross fixée le 30/05/2021.

Aucun autre sujet n'est soumis au débat

Le Président lève la séance à 23H00

Fait à Belmont-Tramonet le 15/02/2021,

LE PRESIDENT,

Paul REGALLET



(NM/2021)